



JEU-(ON)COURS (jusqu'au 31 octobre 2021)

« À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER »

L'ÉTANG DE GOULE

1. Pourquoi l'étang de Goule a-t-il été créé ? Deux réponses sont attendues.

- Pour alimenter en eau le Canal de Berry
- Pour la production de poissons
- Pour permettre le transport des marchandises des entreprises sidérurgiques

2. Dans quel milieu naturel peut-on observer l'Azuré commun ?

- Les boisements
- Les zones herbeuses
- Les pelouses sèches

3. Quelle plante appelle-t-on « chevelure dorée » ?

- Iris des marais
- Aster linosiris
- Inule des fleuves

4. Depuis 2014, combien d'insectes ont été recensés sur le site ?

- 48
- 77
- 106

5. Citez quatre poissons « blancs » que l'on peut retrouver dans cet étang ?

- 1 : 2 :
- 3 : 4 :

6. Comment est alimenté en eau l'étang de Goule ?



- Par une source souterraine
- Par l'Auron et plusieurs petits cours d'eau
- Par l'eau de pluie uniquement



Extrait du règlement

Espaces sensibles néanmoins accessibles au public, les ENS du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- le Sentier de la Salamandre à Vierzon
- la Tourbière de la Guette à Neuvy-sur-Barangeon
- le Coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon
- les Sablons de Corquoy
- le Bocage de Noirlac à Bruère-Allichamps
- l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental
- le Lac de Sidaillies

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter les chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 7 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...



Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2021 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mo.

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/sortie-nature

